



Document N°3. Communiqué de la DREES du 14 novembre 2023

Publié le 22 décembre 2023 par La rédaction



©

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition les données actualisées de l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) en 2022 pour les médecins généralistes, les infirmières, les sages-femmes, les masseuses-kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes.

Une dégradation moins marquée de l'accessibilité aux médecins généralistes et une amélioration de l'accessibilité aux sages-femmes, masseuses-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et infirmières

Mesurée par l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), l'accessibilité aux médecins généralistes continue de se dégrader en 2022, en raison de la poursuite de la





baisse du nombre de médecins généralistes libéraux et de leur activité moyenne, ainsi que de la croissance de la population. Cette dégradation s'effectue néanmoins à un rythme moins important que les années précédentes (-0,8 % contre -1,8 % par an en moyenne entre 2015 et 2021), en particulier **sous l'effet de l'augmentation de l'offre de soins en centre de santé, qui a plus que doublé en l'espace de six ans**. L'accessibilité moyenne aux médecins généralistes s'établit en 2022 à 3,3 consultations par an et par habitant. Elle était de 3,4 consultations par an et par habitant en 2021, et 3,8 en 2015.

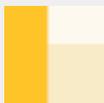
En revanche, l'accessibilité aux sages-femmes, masseuses-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et infirmières s'améliore en 2022. Cette progression est plus importante pour les sages-femmes (+ 5,5 % entre 2021 et 2022) et les masseuses-kinésithérapeutes (+ 3,1 %), en raison notamment d'une plus forte augmentation du nombre de sages-femmes et de masseuses-kinésithérapeutes libérales (tableau ci-dessous).

Des inégalités croissantes d'accessibilité aux chirurgiens-dentistes et aux médecins généralistes

Les 10 % de la population les mieux dotés en médecins généralistes ont accès en moyenne à 5,7 consultations par an tandis que les 10 % de la population les moins bien dotés ont accès en moyenne à 1,5 consultations par an : l'accessibilité des premiers est ainsi 3,9 fois supérieure à celle des seconds. Ce rapport augmente de 4 % entre 2021 et 2022, ce qui témoigne d'inégalités croissantes d'accessibilité aux médecins généralistes, dans la poursuite de la tendance observée les années précédentes.

Les inégalités d'accessibilité aux médecins généralistes restent inférieures à celles observées pour les autres professions de santé. En effet, le rapport entre l'accessibilité moyenne des 10 % de la population les mieux dotés et celle des 10 % les moins dotés est de 7,8 pour les chirurgiens-dentistes, 6,7 pour les masseuses-kinésithérapeutes, 6,1 pour les infirmières, et 5,2 pour les sages-femmes. Ces inégalités augmentent pour les chirurgiens-dentistes (+ 7 % entre 2021 et 2022), alors qu'elles diminuent pour les sages-femmes (- 3 %), et sont quasi stables pour les masseuses-kinésithérapeutes et les infirmières.

Tableau - Accessibilité aux médecins généralistes, infirmières, sages-femmes, masseuses-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes



Profession de santé	Accessibilité moyenne en 2022	Évolution 2021-2022 de l'accessibilité moyenne	Accessibilité moyenne des 10 % de la population les moins bien dotés	Accessibilité moyenne des 10 % de la population les mieux dotés	Rapport entre l'accessibilité moyenne des mieux et des moins bien dotés	Évolution 2021-2022 du rapport entre l'accessibilité moyenne des mieux et des moins bien dotés
Médecins généralistes (consultations, visites et téléconsultations par habitant standardisé)	3,3	-0,8 %	1,5	5,7	3,9	4 %
Infirmières (ETP pour 100 000 habitants standardisés)	157,4	0,8 %	58,4	355,2	6,1	0 %
Sages-femmes (ETP pour 100 000 habitantes standardisées)	20,8	5,5 %	7,0	36,9	5,2	-3 %
Masseuses-kinésithérapeutes (ETP pour 100 000 habitants standardisés)	115,1	3,1 %	35,3	238,1	6,7	1 %
Chirurgiens-dentistes (ETP pour 100 000 habitants standardisés)	59,9	1,6 %	14,7	113,9	7,8	7 %

Lecture : En 2022, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes est de 3,3 consultations par an et par habitant, en décline de 0,8 % depuis 2021. Les 10 % de la population les moins bien dotés ont accès en moyenne à 1,5 consultation par an tandis que les 10 % les mieux dotés accèdent en moyenne à 5,7 consultations par an : ces derniers ont donc une accessibilité 3,9 fois plus forte que les moins bien dotés. Ce rapport augmente de 4 % entre 2021 et 2022.

Champ : Pour les infirmières, les médecins généralistes et les chirurgiens-dentistes : professionnels de santé libéraux de 65 ans ou moins et salariés en centres de santé ; pour les masseuses-kinésithérapeutes et les sages-femmes : professionnelles de santé libérales de 65 ans ou moins ; France hors Mayotte.

Sources : CNAM, SNDS 2021 et 2022 ; Insee, populations municipales 2019 et 2020, distancier METRIC 2020 ; calculs DREES.

Un indicateur synthétique d'accès aux soins disponible pour chaque commune

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins relatifs de soins de la population locale, sur la base des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge. Les



données publiées permettent par ailleurs d'agréger cet indicateur à tout niveau géographique plus large que l'échelon communal.

Cet indicateur est produit chaque année par la DREES depuis 2015 pour les médecins généralistes, depuis 2016 pour les infirmières, les sages-femmes et les masseuses-kinésithérapeutes, et depuis 2021 pour les chirurgiens-dentistes. L'année 2020 a fait exception car l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de ville prise en compte dans l'indicateur induisait un biais trop important sur celui-ci. Les millésimes 2021 et 2022 tiennent compte de l'activité de dépistage et de vaccination contre le Covid réalisée en ville (hors vacances), ainsi que de l'activité de téléconsultation.

Les indicateurs d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes et aux sages-femmes ont été révisés pour l'année 2021 suite à une actualisation des données d'activité des professionnels de santé. Il en résulte une plus forte dégradation de l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes (- 2,9 % contre - 1,9 % avant révision) ainsi qu'une plus forte progression de l'accessibilité moyenne aux sages-femmes (+ 11,8 % contre + 10,9 % avant révision) entre 2019 et 2021.

Consulter le [dossier sur le site de la DREES](#)

